

Les métiers de la prévention et de la santé au travail

Une équipe pluridisciplinaire
pour accompagner employeurs et salariés

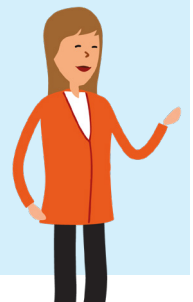


L'équipe pluridisciplinaire a pour objectif de préserver la santé au travail de vos salariés et de mener des actions de prévention au sein de votre entreprise. Le médecin du travail anime et coordonne ce collectif de professionnels dont les spécialités recouvrent différents champs d'action : études de poste de travail, études des expositions en milieu de travail, actions d'information collectives, participation au CSE, etc.

LE MÉDECIN DU TRAVAIL

Tenu au secret médical, le médecin du travail a un rôle principalement préventif.

- ▶ Il veille à ce que la santé de vos salariés ne soit pas altérée du fait de leur travail.
- ▶ Il conseille les salariés et les employeurs en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.
- ▶ Il contribue à diminuer les conséquences médico-sociales des accidents du travail ou des maladies professionnelles : maintien dans l'emploi par des mesures d'adaptation de poste, conseils pour obtenir une réparation.



LE COLLABORATEUR MÉDECIN

Le collaborateur médecin contribue au suivi individuel des salariés et participe à des actions de prévention en entreprise. Il exerce sous l'autorité d'un médecin du travail tuteur et il s'engage à suivre une formation en vue de l'obtention de la qualification en médecine du travail. Il agit dans le respect de la déontologie et du secret médical.

L'INFIRMIER EN SANTÉ AU TRAVAIL

Tenu lui aussi au secret médical, l'infirmier en santé au travail intervient de façon complémentaire au médecin du travail pour :

- ▶ participer au suivi médical des salariés,
- ▶ participer aux actions en entreprise : actions de prévention et d'éducation à la santé au travail, mais également actions d'information collectives,
- ▶ contribuer à la veille sanitaire : enquêtes, études, etc.



L'INTERVENANT EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (IPRP)

Tenus au secret médical, les IPRP ont des profils variés (psychologue du travail, ergonomes, toxicologue, ingénieur et techniciens hygiène sécurité, etc.) et peuvent :

- ▶ évaluer et sensibiliser sur les risques professionnels,
- ▶ conseiller et proposer des améliorations des conditions de travail par des études ergonomiques, des diagnostics RPS, des métrologies des ambiances de travail, etc.

L'ASSISTANT DE PRÉVENTION

Tenu au secret médical, l'assistant de prévention intervient à la demande du médecin du travail dans les entreprises pour :

- ▶ établir un premier contact avec l'entreprise et présenter les missions du service de prévention et de santé au travail,
- ▶ réaliser la Fiche d'Entreprise,
- ▶ informer l'employeur sur les risques professionnels et la prévention à mettre en place,
- ▶ participer à des actions de prévention en entreprise.



L'ASSISTANT MÉDICAL

L'assistant médical assiste l'équipe médicale dans ses fonctions de suivi individuel des salariés. Ses missions consistent à :

- ▶ contacter les entreprises : rendez-vous des salariés, relation avec les adhérents (pour les informations médicales),
- ▶ assurer le suivi et la gestion : traite les listes nominatives des salariés ; gère les dossiers médicaux ; saisit sur informatique des documents et des données ; saisit les courriers,
- ▶ réaliser des examens à la demande du médecin du travail.



Votre service de prévention et de santé au travail peut vous accompagner.

STI

6 bis, rue de Kervézennec
29200 BREST
02 98 02 81 81



La prévention en action

Retrouvez-nous
sur les réseaux

